

Procédure SAV pour PC fournis par la Région

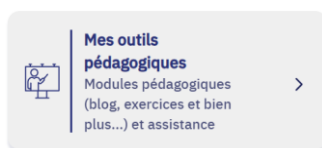
Que faire en cas de problème avec mon PC Y13 et Y14 ?

A compter du 4 mai 2026, toute demande de SAV devra être déclarée sur un nouveau site internet.

- **Rendez-vous sur Monlycée.net**



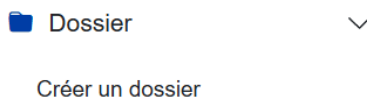
- **Services > Mes outils pédagogiques**



- **Onglet "La Poste / SAV"**



- **Dossier > Créer un dossier**



A compter du 30/04, le site internet actuel ainsi que l'interface conversationnelle (chat UNOWHY) ne seront plus accessibles. Nous vous confirmons que toutes les demandes réalisées sur ce canal avant le 30 avril 2026 seront bien conservées et prises en compte.

Nous vous rappelons que le SAV garantie constructeur s'adresse exclusivement aux pannes de matériel (ex. problème d'écran, wifi, allumage de la machine, trackpad). Les demandes concernant la perte, le vol, le dépassement de garantie ou la casse (à l'exception des casses de charnières) ne sont pas prises en charge.